



Le Président

N° 8460 / PR

Papeete, le 10^e NOV. 2022

à

Monsieur James HEAUX, Représentant à l'Assemblée de la Polynésie française

Objet : Accueil des paquebots de plus de 3 500 passagers

Réf : votre lettre en date du 7 octobre 2022

Monsieur le Représentant,

Par lettre sus-référencée vous me faites part de vos interrogations quant au positionnement du gouvernement sur l'accueil des paquebots de plus de 3 500 passagers avec l'arrivée des navires de croisières « Ovation of the Seas » et « Quantum of the Seas ».

Effectivement, le gouvernement s'est prononcé en fin d'année 2021 sur un repositionnement de l'ensemble de la destination afin d'une part de permettre de mieux encadrer les programmes d'escales, et d'autre part de réguler les flux dans les îles sur la base des infrastructures et services disponibles, et ce, pour s'inscrire dans une vision d'un développement durable et inclusif du secteur de la croisière.

Nous avons ainsi proposé de :

- privilégier les navires en tête de ligne de petites et moyennes capacités (50 à 700 pax) ;
- permettre les têtes de ligne occasionnelles des navires allant jusqu'à 2 500 passagers ;
- limiter la capacité des navires pour les croisières transpacifiques faisant escale dans nos eaux à 3 500 passagers ;
- refuser les escales des navires de très grandes capacités (+ de 3 500 pax).

Le programme d'escales défini pour l'année 2022 respecte ce positionnement puisque sur les 1 010 escales prévues cette année dans l'ensemble de nos îles (dont 132 têtes de ligne sur Papeete opérées par 8 navires différents), 90% concernent des navires d'une capacité de moins de 600 passagers, 8% des navires allant jusqu'à 2500 passagers, 1% de 2500 à 3500 passagers et seulement 0,4% des navires de très grandes capacités (+ de 3 500 passagers).

S'agissant des navires dont la capacité excède les 3 500 passagers, la question du refus de leur venue en Polynésie française s'est posée tout en sachant que leur passage, à minima pour une escale technique dans nos eaux, leur est parfois nécessaire pour assurer la continuité de leur voyage transpacifique de repositionnement entre l'Alaska et l'Australie. Nous avons ainsi consulté le Tahiti Cruise Club et les principaux élus et professionnels des îles de Tahiti, Moorea et Raiatea disposant des infrastructures pour accueillir ces navires.

Ces derniers ont tous émis des avis favorables quant à la poursuite de leurs escales, compte tenu du contexte de reprise de l'activité et du nombre peu important de ce type de navire dans nos eaux. Sur la base de ces avis, le gouvernement ne s'est donc pas opposé aux escales de ces navires pour la saison 2022.

Je tiens également à attirer votre attention sur le fait que ces navires n'étaient pas remplis au maximum de leurs capacités, et que même les plus imposants n'ont finalement pas dépassé les 3 500 passagers embarqués. Comme vous le savez, en parallèle, une limitation plus drastique a été établie pour l'île de Bora Bora, fixant une limite de 1 200 passagers au total, pour un ou plusieurs navires en escales simultanées. Là encore, la commune de Bora Bora, en 2022, a accepté en concertation avec les acteurs, d'accorder des dérogations afin de ne pas désorganiser les itinéraires initialement prévus par les compagnies.

Néanmoins, l'ensemble des compagnies sont désormais informées et conscientes du cap que nous nous sommes fixés. De manière progressive mais résolue dans le temps, les itinéraires de ces navires vont donc tous devoir intégrer ces différents impératifs.

La transition, qu'il s'agisse de raisons techniques, logistiques ou environnementales, prend donc en compte à la fois nos capacités réceptives, notre volonté d'affirmer un développement durable et raisonné du secteur touristique, et la cohérence des solutions à mettre en œuvre avec les opérateurs de croisière. Mais ne doutez pas qu'il s'agit bien d'une transition inéluctable, qui s'installe avec détermination, dans la continuité d'ailleurs des efforts portés depuis 2015 pour réguler les trafics et les adapter au mieux à nos réalités et notre positionnement vis-à-vis des marchés.

Je profite également de votre question pour indiquer que l'ensemble de ces navires ont utilisé du diesel marin dans les eaux territoriales polynésiennes, et non du fuel lourd, et que plusieurs délégations sont montées à bord de plusieurs de ces navires, à Tahiti, à Moorea et à Raiatea, afin de constater les équipements et mesures en vigueur en matière de tri et de traitement des déchets (avec des solutions inspirantes pour nos îles), en matière de désalinisation et d'assainissement des eaux grises et noires, et de manière plus globale s'agissant des procédures de réduction et de maîtrise des impacts liés à l'environnement.

Par ailleurs, mes équipes ont pu constater sur place, lors d'escales sur l'île de Moorea et de Raiatea, l'activité et l'ambiance chaleureuse qui régnaient sur les débarcadères de Paopao et Papetoai, comme à Uturoa, mais aussi les fortes retombées économiques au profit de nos artisans et prestataires touristiques. Il serait ainsi attendu près de 40 000 croisiéristes et excursionnistes cette année pour des retombées économiques s'élevant à 11,5 milliards F CFP, dont 40% ont été ou seront en moyenne dépensées directement à terre, lors des escales auprès des commerçants, fournisseurs, transporteurs, prestataires d'activités et artisans locaux.

Si vous avez pu constater une certaine forme de désorganisation lors de l'une des escales à Papeete, vous avez pu également constater que chacune des suivantes s'est déroulé au mieux, dans une ambiance dynamique et avec un enthousiasme partagé.

Nous maintenons donc le cap d'une activité de croisière maîtrisée et cohérente dans les eaux et îles d'escales de la Polynésie française, en étroite concertation avec les acteurs de la filière. Ce sujet reste au cœur des discussions du gouvernement puisqu'il fait partie des enjeux de la croisière dans notre feuille de route Fari'ira'a manihini 2 027.

En vous remerciant de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Représentant, l'expression de ma considération distinguée.

Copies :

PR 1
VP 1
APF 1
SGG 1
REG 1
SDT 1

Edouard FLECH

